



REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal – 30 rue de la Paix, le **mardi 17 février 2026 à 18 heures 30** pour une réunion ordinaire.

Affiché, le 11 février 2026



ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes-rendus des séances des 20 novembre et 22 décembre 2025,
- Modification des tarifs de locations de salles et mise à jour du tableau des tarifs communaux,
- Convention pour l'implantation d'une bâche pour la protection incendie avec les communes de LONGÈVES et ST-OUEN D'AUNIS,
- Avenant à la convention opérationnelle n° 17-20-047 avec l'EPFNA,
- Avenant au contrat de GV Restauration – cantine scolaire,
- Convention transport scolaire 2025-2028,
- Valorisation de l'assistance au développement du parc photovoltaïque d'ANDILLY auprès de la COOPEC,
- Investissements avant vote du budget 2026,
- Mise à jour de la convention Autorisation Droit des Sols (ADS) avec la CdC Aunis Atlantique,
- Modification des statuts du SDEER,
- Dénomination d'une rue d'un futur lotissement à « Sérigny »,
- Demandes de subventions,
- Informations.